

Assemblée Générale Constitutive 12 juin 2006 à 14h30 à HLM, Paris

Procès verbal

Présidence de séance : Marc Fouilland (Territoires de cirque), Christophe Herry (Syndicat national du Cirque), Christophe Crampette (FFEC), Luc Molins (Syndicat du cirque de création) en qualité de membres de droit.

Plus de quarante structures présentes.

Se sont excusés de leur absence notamment M.Latarjet et M. Marguerin.

I-Déroulement :

1- Historique de la réflexion sur les mécanismes de soutien depuis l'année des arts du cirque

2- Présentation des enjeux de l'Apemsac

Les enjeux de l'Apemsac sont clairs :

Son objet est l'étude de la faisabilité de mécanismes de soutien pour les arts du cirque. Il s'agit donc d'imaginer les outils que nous allons nous donner pour développer nos activités. Que ce soient des outils financiers, des outils de communication mutualisés, la création d'une taxe, etc.... L'important est d'être tous rassemblés autour de ces propositions (cirques de création, cirques traditionnels, écoles, lieux, collectivités et organismes associés) et donc d'être collectivement plus fort.

L'Apemsac permet de débattre tous ensemble des sujets phare de nos économies :

Financements, formation, espaces publics, etc... les acteurs du secteur au complet pourront reprendre un dialogue depuis longtemps interrompu.

3- Présentation des choix statutaires de l'Apemsac

L'Apemsac est ouverte à tous les professionnels du secteur :

Compagnies, cirques, écoles, artistes, salariés du secteur, collectivités, lieux, l'Apemsac est une enceinte élargie où chacun doit et peut prendre sa place.

Apemsac n'est pas une usine à gaz :

L'Apemsac est une association transitoire (d'une durée prédéfinie de 2 ans renouvelable) qui va créer un cadre de réflexion afin de permettre à la profession de construire des préconisations sur des mécanismes de soutien, cela ne signifie pas qu'elle s'occupera de les mettre en œuvre et/ou de les gérer.

L'Apemsac ne cantonne pas la réflexion au fonds de soutien :

L'Apemsac recherchera l'adéquation des propositions aux besoins exprimés par le secteur lui-même. Le résultat de ses travaux ne mènera pas forcément à la préconisation d'un fonds de soutien pour les arts du cirque mais peut-être quelque chose de plus adapté.

L'Apemsac n'est pas un doublon d'HLM :

HLM a une mission de ressource, d'édition et de documentation quand l'Apemsac se veut être une association de concertation interprofessionnelle, organe représentatif du secteur et interlocuteur repéré permettant au cirque de s'exprimer d'une seule voix.

4- Adhésion des membres fondateurs (= membres présents) par groupe sectoriel et vote des statuts

L'Apemsac rassemble tout le secteur du cirque :

Les membres de droit de l'Apemsac sont le SCC, le SNC, Territoires de cirque et la FFEC. Les structures et personnes présentes qui souhaitent adhérer à l'Apemsac deviennent membres fondateurs en signant la feuille de présence. Chaque membre déclare son appartenance à l'un des sept groupes sectoriels, à l'exclusion des autres. Les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres fondateurs (liste des membres fondateurs en annexe et sur www.apemsac.org) et une abstention (Sfa).

5- Election de deux représentants par groupe sectoriel comme membres du CA de l'Apemsac

L'Apemsac est représentative du secteur dans ses instances décisionnaires : Chaque groupe sectoriel élit en son sein deux membres qui entrent dans le CA de l'Apemsac.

Consultez la liste des membres du CA élus ci-jointe en annexe sur :
www.apemsac.org.

II- Prochaines échéances

Les membres du CA se réunissent le lundi 18 septembre 2006, 14h à HLM, le Bureau sera élu à cette occasion.

Questions posée aux membres du CA nouvellement élu : la Sacd serait-elle éligible comme membre à l'Apemsac ? Le CA de l'Apemsac va-t-il chercher des sources de financements pour le fonctionnement de l'Apemsac (coordination, défraiements, etc...). Ces questions seront étudiées par les membres du CA ultérieurement (de même le montant de la cotisation sera fixée en septembre).

III –Infos-renseignements

Tous les documents (statuts, communiqués, liste des adhérents, membres du CA) sont en ligne sur le **[www. apemsac.org](http://www.apemsac.org)**

Les membres fondateurs recevront un courrier d'appel à cotisation dès que le montant de la cotisation aura été fixé par les instances statutaires.

Les structures/personnes souhaitant adhérer à l'Apemsac peuvent contacter : contact@apemsac.org ou le SCC au 01 48 91 67 26.

Fin de l'assemblée générale constitutive de l'Apemsac à 16h45.